



**ACADÉMIE
DE POITIERS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport du jury

Certificat de professionnalisation
en matière de lutte
contre le décrochage scolaire

Session 2026

Académie de POITIERS
**Service régional académique d'insertion,
d'information et d'orientation**

Président du jury : Monsieur Yannick THEVENET – Conseiller de M. le Recteur / Adjoint
au Directeur Régional Académique à l'Insertion, l'Orientation et la Lutte contre le
Décrochage Scolaire

Sommaire

Présentation de l'examen	P 3
Conditions d'obtention du certificat	P 3
Composition du jury	P 3
Epreuve 1 : séance de formation	P 3
Epreuve 2 : étude de cas	P 4
Formation des candidats	P 4
Eléments statistiques	P 4
Répartition des candidats	P 4
Résultats de la session	P 4
Remarques du jury	P 5
Observations générales sur la forme et le contenu des présentations	P 5
Epreuve 1 : séance de formation	P 5
Epreuve 2 : étude de cas	P 5
Conclusion	P 5

Présentation de l'examen

Le certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire (CPLDS) atteste de la qualification des personnels appelés à participer aux missions mises en place dans les services académiques et départementaux, dans les établissements du second degré de l'enseignement public et privé sous contrat pour prévenir le décrochage scolaire et accompagner les jeunes qui bénéficient du droit de retour en formation initiale. L'examen pour l'obtention du CPLDS comporte deux épreuves évaluées par un jury désigné par monsieur le recteur d'académie.

Conditions d'obtention du certificat

- Chaque épreuve est notée sur 20
- Pour chacune des deux épreuves, une note inférieure ou égale à 5 sur 20 est éliminatoire
- Une note globale au moins égale à 20 sur 40 à l'ensemble des deux épreuves est exigée pour l'obtention du certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire.

Composition du jury

Président : THEVENET Yannick, A-DRAIOLDS site de Poitiers

- BERTHAULT-MIGAULT Maïlys – Cheffe d'établissement et responsable FOQUALE NORD Deux-Sèvres
- HERAULT Isabelle – Coordinatrice départementale de la MLDS de la Vienne
- ROUL Thierry – Chef d'établissement et responsable FOQUALE SUD Charente
- FERRANT Julien – Chef d'établissement et responsable FOQUALE NORD Charente
- VRIGNAULT Mathilde – Cheffe d'établissement et responsable FOQUALE SUD Deux-Sèvres
- GRAND Nathalie – Coordinatrice départementale de la MLDS de Charente-Maritime

Epreuve 1 : Séance de formation

Une séance de formation d'une durée de 30 minutes avec plusieurs jeunes dans le cadre d'une action de lutte contre le décrochage scolaire suivie d'un échange de 15 minutes avec la commission. Cette épreuve permet d'évaluer, en situation professionnelle, les compétences spécifiques du candidat en matière de prévention du décrochage scolaire et d'accompagnement des jeunes qui bénéficient du droit au retour en formation initiale, ainsi que les choix opérés afin de répondre à leurs besoins. **Il a été proposé au jury de rester une séance entière pour se faire une idée précise du contenu.**

Epreuve 2 : Etude de cas

A partir de l'étude de cas qui lui est proposée, le candidat dispose de 60 minutes de préparation pour analyser la situation, formuler un diagnostic et des propositions. Il fait ensuite une présentation au jury qui n'excède pas 15 minutes et qui est suivie d'un échange de 15 minutes.

Formation des candidats

Pour les 3 candidates, une formation sous périmètre région académique a été proposée de septembre 2025 à mai 2026. 5 candidats étaient inscrits à la formation mais deux ont abandonné pour raisons professionnelles face aux exigences temporelles de la formation au regard de leur charge de travail.

La formation s'est déroulée sous 4 formes :

- 1) 17 séances de 3 heures en distanciel dont une de présentation de la formation, deux de points d'étape avec les tuteurs.
- 2) 3 séminaires de deux jours sur Limoges, Bordeaux et Angoulême
- 3) Une formation en ligne de 8/10 heures en autonomie via Magistère
- 4) Un tutorat pour chaque stagiaire

A noter l'accompagnement précieux de l'EAFIC, cette année, pour accompagner à la mise en place de cette formation.

Eléments statistiques

Répartition des candidats

3 candidates se sont présentées à la session de l'examen pour l'obtention du certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire :

Elles interviennent au sein d'établissements scolaires du second degré. Deux candidates sont CPE en collège et une est enseignante en lycée professionnel. Deux candidates sont en exercice sur les Deux-Sèvres et une en Charente.

Elles ont suivi tous les séminaires et la quasi-totalité des enseignements en distanciel. Elles ont été très proactives avec leurs tuteurs.

Résultats de la session

- 3 candidates reçus sur 3 candidates inscrits et présents, soit 100 % de réussite
- La moyenne des notes à l'examen est de **17,5** (16,3 en n-1 ; 16,4 en n-2 et 12,9 en n-3/première année de la formation)
- La moyenne des notes à l'épreuve 1 est de **18** (17,7 en n-1 ; 15,7 en n-2 et 13,4 en n-3)
- La moyenne des notes à l'épreuve 2 est de **17**(15 en n-1 ; 17,25 en n-2 et 12,4 en n-3)

Remarques du jury

Observations générales sur la forme et le contenu des présentations

Les jurys ont retenu des qualités professionnelles pour chacune des candidates et un niveau élevé de compétence. L'animation de groupe ou les connaissances théoriques sont autant maîtrisées par les unes que les autres d'où des résultats très homogènes.

Epreuve 1 : séance de formation

Séance

Les candidats ont passé cette épreuve dans leur établissement d'exercice professionnel ou de projet. L'accueil en établissement n'a pas posé de soucis sauf sur un sujet absent dans un établissement, problème résolu par l'envoi numérique au jury en amont.

De nombreuses qualités ont été reconnues par les jurys : la maîtrise, la participation des jeunes, la bienveillance.

Les projets et les progressions étaient de qualité et très appréciés. Le plus est l'inscription du projet au-delà du seul examen mais comme un projet ancré dans le collège ou le lycée.

Entretien

Les entretiens ont confirmé les avis des jurys sur la séance proposée. La réflexivité a été soulignée comme la prise de hauteur par rapport à la persévérance scolaire.

Epreuve 2 : étude de cas

Exposé

Durant cette épreuve, les candidates ont démontré non seulement des connaissances solides mais aussi une capacité à mettre la problématique en perspective en établissement mais aussi dans le champ partenarial.

Entretien

La montée en compétences et connaissances est, cette année encore, mise en avant. Peu de remarque du jury ou de points faibles. Les solides acquis contextuels et institutionnels sont un constat quasi général.

Conclusion

Pour l'épreuve n°1, le jury relève avoir assisté à des séances dynamiques avec une adhésion forte des jeunes. Il est à noter aussi la très bonne qualité des projets, véritable valeur ajoutée.

Pour l'épreuve n° 2, Les 3 candidates avaient des bases très solides pour appréhender l'épreuve en lien avec une assiduité tout au long de l'année.

La certification de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire a pour objectif d'élargir les personnes ressources, formées, pouvant être des relais au sein des établissements.

Y.THEVENET
Président du jury